

CONTRAT DE LOCATION TROTTINETTES ELECTRIQUE

LE LOUEUR :

TROTTIRANDO : RUE DU STO 5 5530 EVREZHAILLES

Gsm : 0(032)476610247 TVA : BE0722510933

LE LOCATAIRE:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Déclare prendre à la location , à la date et heure du : pour une durée deH.....

..... E-Trottinettes (nombre de trottinette(s)) Pour chaque trottinette/vélo loué, un casque est disponible

Un contrôle visuel des trottinettes sera effectué avant le départ et au retour des trottinettes



Le locataire ,

* assure au loueur avoir informé toutes les autres personnes du groupe de locataires des informations reprises ci-dessous.

* S'engage à laisser au loueur le jour de la location , et ceux en plus du prix de la réservation, une caution de 50 € par trottinette (en cash ou par application bancontact) qui sera restitué à 100 % lors de la restitution des trottinettes si aucun dégât n'est constatés.(la caution sera restitué par le même procédé qu'elle aura été déposée.)

* s'engage À ce que tous les participants soient âgé au minimum de 16 ans (sauf les parcours, préciser accessible à partir de 12 ans)

* S'engage à la rendre en état les trottinettes à la fin de la location en respectant la durée du contrat

* S'engage en cas de dégât(s), dont il est responsable, à dédommager Trottirando selon les prix présents sur la liste présente sur place (l'excès de dérapage volontaire entraînera la facturation d'un pneu au prix neuf)

°Qu'il est informé qu'au-delà de la RC exploitation du loueur, il n'y a **AUCUNE ASSURANCE**, dans le cadre de ce contrat de location, qui couvre l'assistance et les dommages causés aux personnes, ni autres assurances qui couvrent le vol et les dégâts causés au matériel loué. A ce titre, il engage pleinement sa responsabilité.

* Qu'il se présentera avec sa carte d'identité pour qu'il puisse être fait une copie ou une photo

* Qu'il a lu et qu'il accepte les conditions générales de location reprinted ci-joint ainsi que le prix des pièces et la réparation présente sur place et présentée a la demande.

TROTTIRANDO

Le locataire (Lu et approuvé) - conditions au dos

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 : Objet du contrat

La location d'une trottinette/vélo électrique et ses accessoires par l'entreprise Trottirando, ci-dessous dénommée « le loueur » et une personne physique ou morale , ci-dessous dénommée « le locataire » .

Article 2: Prise d'effet, mise à disposition et récupération

- La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont fournis. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances « en bon père de famille ».
- Le locataire reconnaît qu'il a reçu ledit véhicule en bon état de marche. Les deux pneumatiques sont en bon état, sans coupure. Le locataire est responsable des dégradations autres que l'usure normale, subies par le véhicule du fait de l'utilisation d'itinéraires impropres à la circulation, de chocs provoqués par le locataire, ou, lorsque la loi le permet, pour tout autres causes étrangères au fait du loueur.

Article 4 : Paiement et modes de règlement de la prestation

- La totalité de la prestation est réglée par le locataire au départ de la location.
- Le liquide ou le paiement via l'app Bancontact est accepté comme mode de paiement.

Article 5 : Utilisation

- Le locataire certifie être apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même.
- De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels est strictement interdite.
- De convention entre les parties, il est strictement interdit au locataire d'intervenir sur le matériel en cas de panne sans l'accord du loueur. Il est également interdit de modifier le matériel loué.
- Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et à respecter le code de la route.
- Le port du casque par le locataire est obligatoire.
- En cas de vol des matériels, le locataire devra avertir sans délai le loueur, déposer plainte auprès des autorités habilités et fournir une photocopie du dépôt de plainte.
- Le locataire s'engage à ce que le véhicule ne soit pas utilisé en surcharge. Maximum 110 kg et 1 seule personne.
- Toute violation de quelconque de ces engagements autorise l'entreprise Trot-e-fun à mettre en demeure le locataire de restituer le véhicule sans délai.

Article 6 : Responsabilité casse, vol, dommage à des tiers

- Le locataire ne bénéficie d'aucune couverture fournie par le loueur pour les dommages subis par la chose louée et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages, casse, vol et dommage à des tiers.
- En cas de casse, le locataire s'engage à restituer le matériel endommagé et celui-ci devra être reconnaissable et complet. Les dommages subis par le matériel seront facturés au locataire selon le tarif en vigueur repris au bas de ce document.
- Le vol et la perte du matériel ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur neuve.
- Le loueur déclare donc posséder une assurance personnelle prenant en charge les éventuels dommages causés au matériel ou à des tiers.
- En cas de vol par le locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non respect des règles d'utilisation ou des termes du présent contrat, le loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.
- Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le locataire.

Article 7 : Caution

- Cette caution n'est pas encaissée durant la durée de la location.
- A la restitution des matériels , la caution est restituée au locataire, déduction faite des éventuels dommages conformément aux tarifs forfaitaires correspondant aux dégâts des matériels.

Article 8 : Restitution

- La restitution des matériels se fera à la date et à l'horaire prévu au contrat.

Liste et coût des Pièces détachées (Prix ttc)

Gachette d'accélérateur 20€	Levier de frein seul 25€
Poignée Grip 15€	Cintre (guidon) 25€
Display pour Trottinette 50€	Support inox Display 20€
Frein complet 50€	Gaine de frein 20 €
Disque de frein 25€	Chambre à air 20€
Fourche amortisseur 350€	Pneu 50€
Jante Avant-Arrière 125€	Selle 25€
Béquille 20 €	Moteur 500W 400€